



Renonciation à la succession et pension de reversion

Par **marielec**, le **14/06/2016** à **14:43**

bonjour,

mon époux est décédé en 2012 nous laissant mes enfants et moi plus de 70 000 euros de dette dans divers crédits dont nous n'avions pas connaissance. j'ai fait jouer les assurances car mon époux est décédé de maladie. cependant certaines assurances ne fonctionnent pas car mon époux était déjà souffrant au moment où il a pris ces crédits.

j'ai fait faire une renonciation de succession à mes enfants.

Si je fais également une renonciation de succession, pourrais-je tout de même toucher la pension de reversion de sa retraite ?

merci de votre réponse